

AFFAIRE N° 27

OBJET: Modification du programme 1980-82 d'acquisitions foncières pour l'habitat très social.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le programme 1980-82 d'acquisitions foncières pour l'habitat très social comportait, entre autres, l'achat des parcelles cadastrées section CX n°49 et 50, situées à Domenjod. Or il est apparu que plusieurs constructions avaient été récemment bâties sur ces terrains et que leur acquisition devenait de ce fait inopportune.

Je vous propose de remplacer ces parcelles par la partie du terrain cadastré section CX n°48 située en Zone UKc au Plan d'Occupation des Sols, sans modification de l'ordre de priorité fixé au niveau départemental.

Je mets la question aux voix.

M. DUPONT situe sur plan les différentes parcelles concernées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

At. Denis le 29 Janvier 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Didier CULLIAC
Pour copie certifiée conforme
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué
Signé : Jacques LACOSTE